BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1137

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

391 578 887 RCS Dunkerque.
EDISAC.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 900000.00 EUR.
Adresse : 52, Allée Des Prêles, Parc d'Activités de la Verte Rue, 59270 Bailleul.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : La société EDISAC, société par actions simplifiée au capital de 900.000 euros, dont le siège social est à BAILLEUL (59270), 52 Allée des Prêles – Parc d'activités de la Verte Rue - R.C.S. DUNKERQUE 391 578 887, et la société EDISAC NORD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à BAILLEUL (59270), 52 Allée des Prêles – Parc d'activités de la Verte Rue - R.C.S. DUNKERQUE 982 092 157, ont établi un projet d'apport partiel d'actif qu'elles ont décidé de soumettre au régime juridique des scissions en application de l'article L. 236-27 du Code de commerce. Aux termes de ce contrat d'apport, la Société EDISAC fait apport à la Société EDISAC NORD des branches complètes et autonomes d'activité comprenant son établissement de DUNKERQUE (59140), 2 Place Jean BART, son établissement d'ENGLOS (59320), Centre Commercial AUCHAN, son établissement de FACHES THUMESNIL (59155), Centre Commercial AUCHAN Les Fourmestraux, Route de Vendeville, son établissement de LILLE (59000), 13, 15 et 15 B Rue Neuve, son établissement de NEUVILLE EN FERRAIN (59960), Promenade des Flandres, 1 Route de RONCQ, son établissement de SAINT JANS CAPPEL (59270), Le Mont Noir, 140 Roure de Westoutre et son établissement de LILLE (59800), 22 Rue Lepelletier. L'actif apporté s'élève à 7.858.417,23 euros. Le passif pris en charge par la Société EDISAC NORD, bénéficiaire de l'apport, s'élève à 2.854.546,15 euros. L'actif net apporté sera d'un montant de 5.003.871,08 euros, arrondi à 5.003.871 euros. En rémunération de l'actif net apporté, il sera attribué à la Société EDISAC, 5.003.871 actions de 1 euro de nominal chacune, créées par la Société EDISAC NORD à titre d'une augmentation de capital d'un montant de 5.003.871 euros. Il ne sera émis aucune prime d'apport. Les créanciers des Sociétés EDISAC et EDISAC NORD dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 236-15 et R. 236-11 du code de commerce. Le projet de contrat d'apport a été établi en date du 03 octobre 2024 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE au nom des Sociétés EDISAC et EDISAC NORD le 07 octobre 2024. Pour avis.